

Image not found or type unknown



Vente de fond sans le bail

Par **Tilleul**, le **26/05/2016** à **12:12**

Bonjour à tous,

Voilà, je souhaite vendre un fond de commerce sans le droit au bail (l'acheteur déjà installé dans une autre ville n'est en fait intéressé que par l'apport de chiffre d'affaire, le matériel et le salarié) , je conserverai ma société et le bail.

Suis concerné par le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ?

La mairie peut elle faire valoir son droit de preemption ?

Merci

Eric